

COMPTE-RENDU DU CONSEIL CITOYEN DE SAINT-BERNARD du 28 NOVEMBRE 2022 à 19 h

Elus présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, MM Christophe COTTAREL, Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Sylvie CHASSAGNE, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Spinosiens présents : Mme Pascale LABART, M. et Mme MARGUIN, Mme FANDARD et M. SAHAKIAN, M. et Mme COMBRICHON, M. Francis BLOCH, M. TERRIER, MM. Leo et Joan IMBERT

Il s'agit du 5^{ème} Conseil Citoyen. 17 questions.

M. le Maire fait l'introduction :

- par les élections municipales les habitants désignent les élus qui administrent et gèrent la commune pendant un mandat de 6 ans. Constitutionnellement, les communes ont un principe de libre administration. Ceci toutefois en respectant les textes du CGCT et autres Codes (civil, urbanisme, environnement, marchés publics,...)

Fort de ce constat, dès son installation, notre majorité a décidé la mise en place de deux rendez-vous annuels pour permettre aux habitants et associations Spinosiennes de pourvoir, tout au long du mandat de 6 ans, poser des questions à leurs élus sur les affaires et les sujets intéressant la commune.

Ce sont les Conseils Citoyens que nous avons mis en place.

Ce moment de rencontre consiste à poser une question aux élus et obtenir des élus une réponse lors de la séance du Conseil Citoyen. Pour des raisons de gestion du temps, les Conseils Citoyens ne sont pas un lieu de débat. Pour un débat sur un sujet précis, une réunion publique peut être organisée permettant un échange non chronométré.

Marc Solforosi qui est Adjoint en charge de la relation avec l'habitant sera le gardien du temps.

Question 1 de M. MARGUIN Gilbert

Demande d'assainissement impasse des Guillermines.

Réponse par M. le Maire :

Pour mémoire, la compétence assainissement n'est pas municipale mais est transférée à la CCDSV. C'est donc la CCDSV qui gère fonctionnement et investissement.

Lors du précédent mandat, où j'étais en charge de l'assainissement de la CCDSV, j'avais fait étudier la faisabilité d'un raccordement des habitations de l'impasse des Guillermines. Deux scénarios avaient été envisagés :

- un en passant sous la départementale avenue des Helvètes avec une fouille très profonde pour mettre de la pente, collecter l'impasse et se raccorder sur l'antenne du chemin de Fétans/Bois de Lys. Ce scénario très couteux et compliqué en raison de la traversée de la RD où il y a beaucoup de réseaux entrés a été abandonné.

- L'autre scénario est de collecter l'impasse et de passer en tréfonds dans la propriété de Monsieur Vernin (parcelle AK15) et de raccorder à l'antenne du chemin des Erables. Monsieur Vernin s'y oppose.

La situation reste donc bloquée pour l'instant. Mais un conseil, regroupez-vous et relancez régulièrement la CCDSV en demandant un raccordement. Je vous soutiendrai dans la démarche.

M. le Maire propose que la commune demande à la CCDSV de rouvrir le dossier.

Hausse de la Taxe foncière

Réponse de M. Florent Patin

Le Président de la République a décidé de la suppression de la taxe d'habitation. Cette recette fiscale représentait environ 56 % des recettes communales.

En compensation, la commune de St Bernard a récupéré la part départementale de la taxe foncière. Sur la fiche d'imposition le taux apparaissait plus important (addition du taux communal et du taux départemental) mais les administrés ne payaient pas plus cher.

Cette année, la CCDSV a décidé de répartir l'enveloppe de la dotation de solidarité suivant l'effort fiscal des communes. A St Bernard, il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition depuis 12 ans. La commune est très en-dessous de la moyenne nationale, et elle est la moins taxée de la CCDSV.

Après concertation, les élus municipaux ont décidé d'augmenter de 15% la taxe foncière. La valeur locative des terrains a subi une hausse en 2022 (elle augmentera aussi en 2023) par décision de l'Etat.

M. le Maire explique que lorsque l'on prend le montant de la Taxe Foncière augmentée et que l'on soustrait au montant de la Taxe d'habitation additionnée de la TV (2 taxes supprimées) le solde est positif ce qui donne du pouvoir d'achat en plus au foyer.

Un article dans le SBI de l'année 2022 détaillera les explications.

Question 2 de Pascale Labart

1/ Achat groupé de gaz de ville pour lutter contre l'inflation

Réponse de Bernard Rey :

Le rôle de la commune n'est pas d'intervenir dans la gestion privée des habitants par le lancement de sortes de coopératives d'achat. De plus une commune est soumise au marché public... donc beaucoup de lourdeur pour discuter et négocier. Il n'est donc pas prévu, à notre niveau, de lancer ce genre de projet qui ne trouverait pas d'assise juridique. Toutefois, les habitants ont la possibilité de se regrouper sous seing privé pour ce genre de projet coopératif. Le regroupement donne du poids. Assez de poids pour discuter sur les marchés internationaux je n'en suis pas certain.

Je note au passage que ce type de projet s'il voit le jour ne pourra peut-être pas bénéficier des procédures de boucliers que met en place le Gouvernement en direction des français.

Le prix des factures de gaz augmente également pour la commune.

2/ Eclairage public : passage au led : quel coût et impact

Réponse de M. Christophe Cottarel :

La commune s'est engagée dans la recherche d'économies avec l'extinction de l'éclairage public la nuit, qui a été modifié récemment.

La commune fera procéder en 2023 au remplacement de 65 points lumineux (rue de la Saône et aux Guillermines) Le coût global s'élève à 78 000 €, subventionné à hauteur de 51% par le SleA. 40 000 € restent à la charge de la commune. Les remplacements vont se poursuivre chaque année.

Ces investissements ont permis d'économiser 23 000 € / an sur les factures énergétiques.

La durée de vie des éclairages led est multipliée par 3.

3/ Possibilité d'enfouissement des câbles des réseaux aériens lors de travaux d'assainissement

Réponse Bernard Rey

M. le Maire explique que nous sommes tous consternés par l'image de ces poteaux qui portent une multitude de câbles en aérien. C'est vilain mais dernièrement ça a aussi apporté la fibre. L'enfouissement de ces réseaux aériens est extrêmement coûteux. De plus, comme c'est considéré comme esthétique, il n'y a pas de subvention du SIEA. Procéder actuellement à l'enfouissement de réseaux, en période de crise et de tension budgétaire serait un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre. Il y a d'autres sujets bien plus urgents à traiter comme l'isolation de nos bâtiments municipaux.

M. le Maire explique qu'il n'est pas possible de profiter des tranchées d'assainissement pour enfouir : on ne mélange pas les réseaux humides et les réseaux secs.

4/ L'augmentation de la TEOM est intolérable

Réponse de Jean-Claude Lambert

La décision appartient à la CCDSV qui a voté cette augmentation, augmentation qui a fait débat au sein du Conseil Communautaire. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sert à financer les ordures ménagères, les bacs jaunes et les déchetteries.

La taxe va augmenter, car l'Etat pousse les collectivités à diminuer le poids des déchets et incite fortement au compostage des déchets.

La question sera posée en fin de conseil communautaire.

Question 3 de Madame Fandard

Bord de Saône et entretien ? Laisser-aller et perte de vue agréable

Réponse Bernard Rey et Christophe Cottarel

Pour M. le Maire, cette question intéresse nombre de propriétaires mitoyens du halage qui, je le sais, ce soir suivent en visio ce Conseil; historiquement le halage n'avait pas de végétation pour permettre la traction des bateaux. Avec l'abandon de la traction animale et l'arrivée de bateaux « automoteur » la végétation non entretenue a poussé, a même poussé dans les perrés fragilisant les murs de pierres. A Saint-Bernard, notre halage est majoritairement habité avec des maisons qui ont le privilège d'avoir une vue sur la Saône. Depuis toujours, les propriétaires de ces maisons ont demandé à VNF la possibilité de tailler, élaguer ou couper la végétation afin de préserver leur vue. Ce qui était régulièrement accordé par VNF, avec le respect de certaines conditions d'exécution.

Depuis la signature de la convention de superposition, c'est la CCDSV qui est devenue l'interlocuteur des propriétaires sur ce besoin d'entretien pour préserver leur vue. Les réponses aux demandes ne sont pas aussi claires qu'avec VNF et les propriétaires s'inquiètent.

La commune n'est pas partie prenante dans la décision d'autorisation de coupe élagage et taille des espaces du franc bord. Mais la commune n'est pas sourde aux demandes et usages.

Je vous propose ce soir de convoquer dans les prochaines semaines une réunion des riverains du halage en présence des services et élus de la CCDSV concernés et de Christophe Cottarel et moi-même. Un moment d'échanges pour trouver un juste équilibre dans la gestion raisonnée de cet espace naturel. La proposition à la CCDSV d'un plan de gestion du franc bord collégalement élaboré serait me semble-il une solution.

M. C. COTTAREL fait remarquer que, d'un point de vue écologique, des personnes entretiennent bien, alors que d'autres ont saccagé certains lieux.

Travail sur la proposition d'un plan d'aménagement raisonnée et partagé avec les riverains pour des délimitations de secteurs arborés, des secteurs humides et des secteur qui pourraient être éco pâturés pour conserver la vue sur la rivière (ex : pour la peupleraie, proposition de pâturage par les animaux)

Question 4 de Madame et Monsieur Molimard

1/ Passage piéton rond-point Valadon dangereux

Réponse de Christophe Cottarel

Ce passage piéton est situé près du rond-point ; les automobilistes qui tournent sur Valadon n'ont pas une bonne visibilité sur les piétons qui s'engagent.

Il n'est pas possible d'installer un miroir à cet endroit. Nous allons étudier la possibilité de déplacer le passage piéton plus bas sur Valadon et de l'installer d'une manière surélevée (ralentisseur ou passage surélevé)

En raison de collégiens et lycéens qui attendent le bus à cet angle de voies, nous allons étudier aussi l'implantation d'un second passage sur Grande Seiglière ; à l'identique, passage surélevé (ralentisseur)

2/ Présence de moustiques dans le village ; comment remédier à l'invasion

Réponse de Christophe Cottarel

La commune était commune-pilote pendant 1 an au niveau départemental. Des actions ont été déployées. Une réunion publique a eu lieu le 19/04/2022. Les grilles d'eaux pluviales sont traitées. Les larvicides ne sont pas efficaces et les adulticides sont interdits sauf préconisation de l'ARS.

Question 5 de M. BOYER

Nombreuses incivilités impasse Jacquet

Réponse de Bernard Rey

Le Conseil Citoyen ne traite que des sujets qui intéressent globalement la commune. Votre question relève de différents privés avec vos voisins qui doivent se traiter par les

voies de recours privées. La commune vous propose des entretiens de médiation en présence des différentes parties opposées afin de tenter une restauration du dialogue.

Question 6 de Madame Combrichon

Installation de bornes de recharge électrique pour VL

Réponse de Bernard REY

L'installation de bornes de recharges de moyenne puissance pour véhicules électriques est prévue sur Saint-Bernard.

Il est envisagé d'installer une borne 2 voitures sur le parking Utrillo, une borne 2 voitures sur le futur parking relais Zinderstein et une borne sur le parking de la Mairie/Poste/commerces. Nous attendons de connaître le montant des subventions du SleA pour accompagner ces implantations d'équipements.

Question 7 de Pierre-Louis Ballet

1/ Installation de racks à vélo devant la salle François Paour et à proximité des salles Chabrier et Bibliothèque

Réponse de Christophe Cottarel

Avec le développement du vélo, il est bien prévu d'installer des équipements pour stationner des vélos à l'espace multi loisirs Mille Club, à l'espace Chabrier, sur la place de l'église, sur la place Utrillo, rue de la Saône à hauteur du halage, sur le chemin de la Mulati à hauteur de l'espace multi loisirs, sur le futur parking Zinderstein et devant la Mairie/poste/commerces. Pour uniformiser les matériels, on attendait d'avoir ceux installés pour la voie bleue.

2/ Ajout d'un point lumineux à l'entrée de la salle François Paour

Réponse de Christophe Cottarel

Nous allons implanter trois points lumineux sur batterie solaire et radar (éclairage sur passage de personne) : un au portail du stade, un au portail de l'espace couvert, un à l'entrée dans la salle.

3/ Reprise des réfections de revêtement des tranchées SIEA

Réponse de Christophe Cottarel

Suite aux travaux du SleA pour le bouclage de la fibre, les reprises de revêtement en bicouche ne sont pas satisfaisantes. Une démarche est entreprise auprès de la société pour effectuer les réparations.

4/ Retrait des poteaux bois pour les réseaux aériens qui ne servent plus

Nous allons demander au SIEA et autres concessionnaires de repérer leurs poteaux à supprimer.

La même réflexion sera menée pour la signalisation routière.

Question 8 de Sylvie Chassagne

Remonté d'information d'habitants

1/ Pourquoi avoir consulté un cabinet d'études pour la sécurité routière et pas les habitants ?

Réponse de Bernard Rey

Les habitants ont été consultés sur leurs priorités lors du questionnaire des élections municipales. C'est ce qui a fait ressortir la priorité de la sécurité routière et de la vitesse.

La municipalité a choisi de consulter un bureau d'études spécialisé pour faire un état des lieux et émettre un avis et faire des propositions d'aménagement.

C'est de cette manière que nous avons travaillé Christophe Cottarel, Jean-Claude Lambert et moi-même avec le bureau d'études pour donner le jour aux équipements en cours de travaux.

Pour les premiers aménagements qui concernent les routes départementales, la décision doit respecter certaines normes et avoir l'accord du Département. Nous avons largement informé les riverains lors de la réunion à Chabrier.

Pour les aménagements à venir sur les chemins communaux, les baïonnettes seront installées de manière provisoire (blocs plastics) afin de prendre le temps de régler l'implantation au mieux du besoin et du contexte local.

Pour les ralentisseurs dos d'âne, un point sur l'implantation sera fait aux riverains avant les travaux.

Dans ce type de dossier très technique et très encadré, qui se réalise avec des normes à respecter, il n'est pas possible de mettre en jeu la légalité de l'équipement suite à l'avis parfois illégal des habitants. Voilà pourquoi nous avons fait appel à un bureau d'études spécialisé et reconnu dans ses conseils. Le coût de l'étude sera inclus dans la demande de subvention.

L'objectif recherché est d'intérêt général et a vocation à obtenir une meilleure sécurité routière et à dissuader la vitesse. L'objectif n'est pas l'intérêt particulier.

2/ Taxe foncière augmentée de 30%

Les éléments de réponse ont déjà été apportés.

Question 9 de Mme Julie Medina

1/ Demande de ramassage des poubelles jaunes chaque semaine

Réponse de Jean-Claude Lambert

La fréquence de ramasse ne peut pas être modifiée, la CCDSV a passé un marché avec un prestataire pour 5 ans. Un tel changement entraînerait également une forte hausse de la TEOM.

Des points d'apport volontaire sont présents sur la commune. Et si besoin, il est toujours possible de demander une poubelle plus grande à la CCDSV.

2/ Le PLU de Saint-Bernard va-t-il évoluer car trop limité dans l'emprise au sol

Réponse de Bernard Rey

Pour mémoire, le PLU applicable à ce jour date de 2010.

En 2014, avec la loi ALUR, les surfaces minimales de parcelles ont disparu. Ce qui a ouvert la possibilité de densifier les constructions (comme chez nos voisins) Lors du précédent mandat en 2014 ou 15, nous avons mis en place un Coefficient d'Emprise au Sol, différent suivant les secteurs (zones) de la commune. Ainsi il a été décidé de densifier le cœur de village à 0,7 (1000m² de parcelle = 700m² construits) et les zones pavillonnaires à préserver à 0,10 (1000m² de parcelle = 100m² de construit) ce qui dans ce cas laisse 900m² pour les abords, jardins et accès. Et c'est bien là le visage vert de notre village, ce paysage auquel on est attaché. Nous devons maîtriser la densification.

Certes des divisions interviennent mais le CES empêche une densification extrême des parcelles. Nous ne voulons pas changer la physionomie de St Bernard.

Pour l'instant il n'est pas prévu de réviser notre PLU qui bénéficie encore de réserve foncière.

3/ La mairie de Saint-Bernard va-t-elle intervenir pour les problèmes du lac d'Anse ?

Réponse de Bernard Rey

Les affrontements qui se sont déroulés sur le lac d'Anse sont dus à des jeunes (150 à 200) venant de la banlieue lyonnaise (ils sont transportés par des bus mis en place pour les amener à Anse par la Ville de Lyon et la Métropole ; sans accompagnement d'éducateurs de rue.

Mon collègue Maire d'Anse a immédiatement réagi et demandé des renforts de gendarmerie afin de sécuriser la zone.

De mon côté, je n'ai pas à interférer sur la gestion de crise d'un Maire. Néanmoins, afin de parer toute traversée du pont, j'ai demandé un positionnement de gendarmes au niveau du pont côté Saint-Bernard ce qui a bien fonctionné.

Au sujet d'Anse, je suis persuadé que tout s'équilibrera quand l'aménagement du Bordelan sera réalisé.

Je me permets de cet instant pour vous préciser que nos problématiques de délinquance ne viennent pour l'instant pas d'Anse et ses fréquentations mais de Jassans Riottier où des bandes de Béligny viennent sur le halage à la limite de Saint-Bernard. Nos interventions sont plus axées sur ce secteur afin de ne pas lâcher de terrain à ces rassemblements qui génèrent des incivilités tant au niveau des nuisances sonores, du non-respect de conduite de véhicules à moteur sur une voie verte, conduite dangereuse à grande vitesse au milieu des promeneurs, des cyclistes et coureurs, consommation d'alcool en réunion sur la voie publique avec état IPM, feu sur le franc bord de Saône en période d'interdiction par arrêté sécheresse et enfin décharge sauvage des bouteilles et autres emballages sur le franc bord.

Sachez-le, à Saint-Bernard, au-delà de l'action menée par les gendarmes, le Maire et les Adjoints, dans leur rôle d'OPJ, verbalisent les infractions relevées.

Au sujet des lyonnais qui, selon vous, ne veulent plus acheter sur la commune, en raison d'Anse, pardon de vous dire que vous êtes dans le faux. La commune de Saint-Bernard demeure très prisée, notamment pour son caractère de village et son paysage. Les prix sont au-dessus du marché local et n'ont pas baissé à ma connaissance. Les maisons à la vente à Saint-Bernard ne le restent que très peu de temps.

4/ Chasseurs : la mairie devrait mieux intervenir pour réglementer

Réponse de Bernard Rey

Nous sommes à la campagne et l'activité de la chasse comme de la pêche sont présentes à Saint-Bernard. Dans notre commune il existe une petite association de chasse qui veille à l'organisation de la pratique et notamment au type de gibier chassé.

S'agissant de la pratique elle est strictement encadrée. Ceci relève des parlementaires et de l'Etat. Pas de la Mairie. Nous voyons parfois passer à proximité de nos maisons des chasseurs en gilet fluo et leurs chiens. Certes, ils marchent parfois vers les secteurs habités mais ça ne veut pas dire qu'ils vont tirer à proximité des maisons. Ils ont des règles précises à respecter. En cas de débordements, des rappels seront faits.

Question 10 de M. Francis Bloch

Lors de la précédente mandature nous avons travaillé sur le projet cœur de village. Où en est le projet ? échéancier ? mode opératoire ? commencement des travaux ?

Réponse de Bernard Rey

Tout d'abord merci Francis pour cette question. Il est vrai que le premier Adjoint de l'époque en charge de l'urbanisme a été très investi tout au long des années du précédent mandat sur ce sujet important pour le village de demain.

Le projet « réaménagement cœur de village » a été initié lors du mandat 2014/2020. Tenant compte des 3 emplacements réservés du PLU de 2010 et du CES de 0,7, un projet de réaménagement a vu le jour avec un cabinet d'urbanistes. Ce travail, qui a été accompagné par la mise en place d'un périmètre d'étude sur le côté sud de l'avenue Valadon, a permis d'élaborer un projet intégrant des petits collectifs en R+2 avec en rez-de-chaussée des commerces, professions libérales et services, tout comme des locaux qui seront destinés au périscolaire municipal.

A noter aussi que les abords de ces petits collectifs seront aménagés en espaces publics paysagers, sans stationnement, puisque chaque bâtiment construit bénéficiera de ses stationnements en sous-sol.

Le projet est toujours d'actualité et progresse dans son montage.

L'emplacement réservé logement au 300 rue de la Saône a fait l'objet d'une promesse de vente avec Fontanel. Un permis est en cours d'instruction pour 23 logements et des commerces. Avec une échéance de début de travaux sur le premier semestre 2023, sauf si recours.

A noter aussi une promesse de vente chiffrée avec Fontanel pour les opérations d'aménagement des ERL 1 et 2. En raison de la crise économique, il est compliqué de parler d'échéancier pour le moment pour ces 2 parcelles.

Pour rappel, la commune souhaite acquérir le rez-de-chaussée du futur bâtiment de l'ERL1 pour les services périscolaires (à côté de l'école)

Au niveau financier, la vente de ces tènements à l'aménageur permet de rembourser nos portages EPF (Etablissement Public Foncier de l'Ain) avec, suivant la conjoncture du marché, une plus-value qui nous permettra de financer en partie la réalisation de nos espaces publics paysagers dont nous avons la pleine charge municipale.

Au-delà des emprises rue de la Saône, nous suivons avec attention le devenir des tènements privés Bourguignon/Valadon. Car, par l'aménagement de ce côté de Valadon, le quartier du Bourguignon sera « recousu » au cœur de village avec non plus une route qui coupe mais l'aménagement d'une rue en zone 30 inscrivant une réduction de la vitesse et la présence de vie locale et de piétons.

Nous espérons très vite une avancée sur ce secteur pour qu'il s'inscrive dans la logique du projet global.

Enfin, un autre projet, privé celui-ci, vient s'inscrire dans le cœur de village, dans la zone UA (CES de 0,7). Un projet de 30 logements en accession sur la parcelle le long de l'école primaire qui s'élèvera en R +2 avec stationnement en sous-sol. Avec une échéance de débuts de travaux sur le 1er semestre 2023. Sauf si recours.

Je profite de cet instant pour vous parler du projet Zinderstein sur l'emprise UBz. La commune a sollicité le Tribunal Judiciaire de Bourg pour une révision du legs datant de 1991. Par cette révision, la commune souhaite pouvoir réaliser, avec Alliade, un équipement R+1 intergénérationnel personnes âgées 20 logements en rez-de-chaussée et jeunes actifs (1% logement) 20 logements à l'étage. Le produit de la vente du tènement à Alliade pour cette construction intergénérationnelle (513 000€) permettra de financer la construction du pôle médical municipal sur ce même terrain ainsi que la réalisation d'un parking relai de 80 places. C'est l'objet du Permis d'Aménager qui a été déposé conjointement Commune de Saint-Bernard/Alliade. Or dans sa décision du 17 novembre le Tribunal Judiciaire de Bourg rejette notre demande de révision ce qui nous oblige à reconsidérer le projet.

Question 11 de Joan et Léo Imbert

Vous avez parlé de réaliser un skate-park au city stade ; on en est où ? et il ouvre quand ?

Réponse de Christophe Cottarel

M. C. COTTAREL rappelle que plusieurs jeunes ont sollicité la commune pour l'aménagement d'un skate-park au city stade. Plusieurs rencontres ont eu lieu.

L'agrandissement de l'aire en enrobé a été faite. Cinq modules seront ajoutés prochainement (c'est toujours en attente en raison des reports de livraison)

Le positionnement des modules sera réalisé avec les jeunes. Le skate-park sera inauguré avec les jeunes.

A noter également : un travail est en cours sur l'aire de jeux des Guillermines.

Question 12 de M. Julien Sidrot

Nuisances sonores du stade de Fétans, sonorisation très forte

Réponse de Bernard Rey

Le constat est très clair : lors d'entraînements de foot, des personnes encadrant hurlent dans des micros et le son amplifié génèrent des nuisances aux riverains du chemin du Bois de Lys, et du quartier des Cerves (voir encore plus loin)

Une lettre sera adressée au Président du Club afin de lui demander de respecter la tranquillité du voisinage. Une lettre sera adressée au Maire de Trévoux pour information et demande de suivi du dossier.

Questions 13 de M. Jean-Claude Raffy

1/ Remarque sur le prix de l'eau très élevé

Réponses de Bernard REY et Christophe COTTAREL

Votre facture d'eau potable comporte le prix de l'eau et l'assainissement.

Pour rappel, Saint-Bernard est branché sur l'eau potable d'Anse et celle de Civrieux. Les canalisations en fonte grise ont été remplacées. La qualité de l'eau est dans les normes (voir le rapport annuel du Syndicat des Eaux d'Anse et Région)

L'eau potable de Civrieux vient de subir un réajustement tarifaire. Celle d'Anse est stable dans son coût (0.02 €par litre)

A Lyon c'est moins cher car le réseau est plus dense, et qu'il y a plus d'abonnés. Lyon est par ailleurs repassé en régie.

2/ Taxe des Ordures Ménagères à la pesée

Réponse de Jean-Claude Lambert

C'est la CCDSV qui a la compétence des OM et pas la mairie. Il n'est pas prévu pour l'instant de passer à la pesée, car cela développe les décharges sauvages.

3/ Piquet bois Garenne Bourguignon

Réponse de Christophe Cottarel

Ils ont été implantés pour éviter le stationnement gênant, pour un bas coût.

4/ Surtaxation des résidences secondaires ; Saint-Bernard va le faire ?

Réponse de Florent Patin

Il n'est pas prévu à ce jour de surtaxer les résidences secondaires.

5/ Revêtement du halage abimé par les chevaux ; coût d'entretien ; positionnement des barrières

Réponse de Bernard Rey

Suite au Bureau des Maires du 17 novembre, collégalement, il a été décidé d'interdire les chevaux sur le chemin de halage. D'une part, au trot et au galop ils dégradent le revêtement sablé qui n'est pas complètement compacté. D'autre part, à vive allure ils peuvent représenter un danger avec les autres usagers piétons, enfants, chiens, coureurs et cyclistes.

Concernant le positionnement des barrières, c'est la CCDSV qui le fera. Aucune barrière ne sera placée sur l'emprise communale.

6/ Eclairage public : grignotage minutes avant déclenchement des lumières Bourguignon en agissant sur des détecteurs

Réponse de Christophe Cottarel

Les réglages se font grâce aux horloges astronomiques. Les lampadaires ne sont pas équipés de détecteurs. Donc cela n'est pas possible.

Question 14 de Monsieur Feltrin

Intersection Grande Seiglière et Bois de Lys dangereux, non-respect de la priorité à droite

Réponse de Christophe Cottarel

Nous avons aussi constaté que les voitures qui viennent de Trévoux évitent le ralentisseur coussin lyonnais. De plus les balises centrales ont été percutées et arrachées. Ce qui confirme bien la vitesse et le non-respect de la priorité à droite.

Nous allons procéder à de nouveaux aménagements (séparation matérielle voie cyclable avec ligne continue, accotement cyclable enroché, remise en place de séparateur de voie avec des balises et peut-être une bordure centrale...) Nous envisageons aussi une pose de coussin lyonnais sur la voie en sens inverse pour éviter le changement de voie avec franchissement de la ligne continue blanche.

Question 15 de M. Bruno Terrier

1/ Taxe foncière : compréhension de l'augmentation mais avez-vous imaginé toutes les possibilités pour ne plus y avoir recours ou de façon modérée

Réponse de Bernard REY

Votre question est intéressante mais sachez que nous n'avons pas toutes les possibilités de lever des taxes :

- Zone industrielle = compétence des Communautés de communes et d'Agglomération, pas la mairie

- marché = les taxes au linéaire sont minimales pour attirer les ambulants mais un marché nécessite la présence d'un placier ce qui en général à un coût du temps passé payé supérieur à la recette
- les événements sportifs et culturels sont très souvent organisés par des associations et des bénévoles à Saint-Bernard. Nous n'avons pas d'équipements structurants pouvant générer de la recette comme des grands stades, théâtres, auditoriums et autres salles de concerts.
- La pub est en effet une possibilité de recette par location d'emplacements municipaux. Toutefois, il faut que la loi et le règlement local de publicité soient respectés.

2/ Moustiques du Grau du Roi : solution ?

Réponse de Christophe Cottarel

Aucun traitement particulier n'a été réalisé au Grau du Roi. En cas de maladie, et sur ordre de l'ARS, un traitement est possible.

3/ Retransmission du conseil municipal en vidéo

Réponse de Marc Solforosi

Il est difficile de trouver une solution peu onéreuse. Solution trouvée via Zoom et Youtube, pour moins de 200 euros par an.

Il est rappelé que la retransmission des conseils municipaux n'est pas une obligation légale.

Question 16 de M. DUPUIS

1/ Hausse de la Taxe Foncière

La hausse est de 15 % et non pas de 23% comme indiqué par M. DUPUIS. La réponse à la question de la hausse de la taxe foncière a été traitée plus haut.

2/ Sécurité Routière

Réponse de Christophe COTTAREL

Les travaux concernant la Chemin de la Mulati débuteront en 2023 par l'installation de deux dos d'ânes.

3/ Chaussée défoncée

Réponse de Christophe COTTAREL

Chaque année la voirie est reprise lors de la campagne des Points à Temps.

Question 17 de Mme BOUCHER, arrivée hors délai

Intempéries : cheminement piéton nord de l'école dégradé

Réponse de Bernard REY et Christophe COTTAREL

Le chemin est souvent raviné par les eaux de pluies. La reprise du revêtement du chemin est programmée.

L'ensemble du conseil municipal remercie les spinosiens qui les ont sollicités. M. le Maire indique qu'un nouveau Conseil Citoyen sera organisé au mois de juin 2023. Il rappelle que la mairie est ouverte à tous, et que les élus sont à la disposition des administrés pour toute question.

Fin du Conseil Citoyen à 21 h.